

Les 10 bonnes raisons de se faire certifier

ISO 50001 !



C'EST QUOI ?

L'ISO 50001 accompagne les organisations, quel que soit leur secteur d'activité, dans la mise en œuvre d'un Système de Management de l'Énergie, SMEn. Le SMEn les guide en les aidant à développer une gestion méthodique des consommations énergétiques, source d'économies substantielles et conduisant à une réduction notable de l'impact environnemental de leur activité. Publiée en 2011, la norme ISO 50001 a été revue en 2018 pour être plus en cohérence avec la norme ISO 140001, ce qui simplifie son déploiement.

LES AVANTAGES DE LA NORME ISO 50001

pour les entreprises industrielles, tertiaires comme pour les collectivités :

Alléger sa facture énergétique et son empreinte environnementale.

1

Améliorer sa compétitivité, renforcer son positionnement et la confiance du marché.

2

Construire une dynamique d'entreprise et de RSE efficace, en phase avec une démarche long termiste et compatible avec les objectifs de finance durable des organisations.

3

Optimiser ses usages énergétiques dans le cadre d'une gestion éco-responsable et intelligente des ressources pour les territoires et collectivités (éclairage public, bâtiments scolaires par exemple).

4

Maîtriser et optimiser la performance énergétique, en cohérence avec l'ensemble des activités des organisations en les ancrant dans un processus de suivi optimisé.

5

Mobiliser et fédérer les collaborateurs autour d'une stratégie de management de l'énergie durable, vertueuse et porteuse.

6

Se réappropriier sa politique énergétique.

7

Rationaliser ses investissements.

8

Etre exempté d'audit énergétique obligatoire.

9

S'engager dans une démarche vertueuse d'amélioration qui continuera à porter ses fruits demain !

10

Pour une organisation déjà certifiée ISO 14001, il est facile d'adopter la norme ISO 50001.



Audit énergétique obligatoire:

Instauré en 2013 par la loi DDADUE et renouvelable tous les 4 ans, il s'impose aux entreprises de plus de 250 salariés ou générant plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires avec un bilan supérieur à 43 millions. Les premiers audits ayant eu lieu en 2015/2016, ils sont actuellement à renouveler.

Les entreprises certifiées ISO 50001 en sont exemptées puisque déjà engagées dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique.